

Règlement de paiement

Dernière mise à jour : avril 2026

1. Modes de paiement acceptés

Les paiements peuvent être effectués par virement bancaire, chèque (à l'ordre d'InJoy Studio) ou espèces. Les coordonnées bancaires (RIB) sont communiquées lors de l'inscription ou sur demande. Le règlement peut être effectué en une ou plusieurs fois, selon les modalités définies avec le studio.

2. Délai de paiement

Pour les événements (stages, ateliers), le paiement doit être reçu avant la date limite indiquée lors de l'inscription. Passé ce délai, l'inscription est automatiquement annulée et la place libérée.

3. Abonnements

Les abonnements sont payables à la souscription. Le renouvellement est à l'initiative du client.

4. Facturation

Une facture est disponible sur demande lors de l'inscription. Les factures sont émises via notre outil de facturation.

5. Retard ou défaut de paiement

En cas de défaut de paiement, l'accès aux cours et événements pourra être suspendu jusqu'à régularisation.

6. Remboursement

Les paiements sont considérés comme définitifs : aucun remboursement ne sera accordé, sauf cas de force majeure justifié (déménagement, raison médicale...). Les cas particuliers seront étudiés au cas par cas.